



Accès à la formation - Prérequis :

- Justifier de l'attestation de suivi de formation du Capitaine 200 ou du diplôme du Capitaine 200, ou du brevet du Capitaine 200

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.



Délai d'accès :

Une semaine avant le début de la formation.



Dates : Nous consulter



Durée de la formation :

79 heures



Horaires :

Du lundi au vendredi

9h00-12h30 / 13h30-17h00

(Les horaires de formation peuvent être variables suivant les modules et journées)



Epreuves d'examen :

2 épreuves écrites en cours de formation

1 épreuve finale orale



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer le (la) stagiaire à l'environnement spécifique du yachting, aux problématiques et responsabilités qu'il (elle) devra accomplir et auxquelles il (elle) devra faire face dans l'exercice de ses nouvelles fonctions d'OCQP, de second capitaine, de capitaine selon le brevet yacht acquis et sur des navires de jauge brute inférieure à 200 allant à 60 milles des côtes au plus, ou sur des navires de jauge brute inférieure à 500 ou inférieure à 3000, toujours selon le brevet yacht acquis.

CONTENU DE LA FORMATION

Base

- Manœuvre des yachts
- Équipements passerelles et de communication des yachts
- Arrêt technique
- Anglais

Spécifique

- Le monde du Yachting
- Zones de navigation des yachts
- La croisière
- Le management

METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

 **Effectif prévu :** De 10 à 18

Responsable pédagogique :
Philippe VIGNAUX

Personne à contacter :
Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande

 **Lieu principal de formation :**

INSEIT
Espace Nikaia
11 Av. du Docteur Robini
06200 NICE
Tél : 04.97.18.11.33
inseit.formation@wanadoo.fr
www.inseit.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Référent handicap :
SCIORELLA Cécile
Tél : 04.97.18.11.30
Mail : cecile.sciorella@inseit.com



EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Le Module YACHT est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 /20, sans note éliminatoire, sur **la totalité des modules.**

Satisfait aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575

CONDITIONS DE DELIVRANCE DU TITRE

Le brevet du Capitaine 200 YACHT est délivré aux candidats ayant obtenu les formations suivantes :

- **Module Yacht**
- **CGO**
- **Médical II**

et sous condition de justifier le service en mer minimum.